Exporté le 17 octobre 2026
Archive non officielle · Non affilié au gouvernement

Décision | Générale | colonial

Décision n° 288 accordant un passage de retour par anticipation à Mme Bonadona.

n° 288

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 1S septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 3 juillet 1897 portant règle ment sur les passages

Vu le certificat du directeur du service de sonté.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un passage de retour par anticipation pour Perpignant est accordé à Mme.Bonadona. épouse de M.Bonadona (Jean). agent contracturel en service aux Finance. Art. 2. —Mme Bonadona, accompagnée de sa fille âgée de S mois, se rendra en France par voie aérienne et voyagera en 2°classe aux frais du budget local assimilation 3e catégorie). Art. 3. —La présente décision sera enre gistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.